



Invitation presse

Accréditation obligatoire

Le scrutin européen rendu plus accessible, quel que soit le handicap des électeurs

Mercredi 17 avril à 11h, Salle des Fêtes Mairie du 3^{ème} arrondissement

Nicolas Nordman, Adjoint à la Maire de Paris en charge des personnes handicapées et de l'accessibilité présentera un dispositif destiné à rendre les échéances électorales plus accessibles à toutes les personnes en situation de handicap. Mis en place par la Ville de Paris avec la participation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et d'associations volontaires, il s'agit d'une première nationale qui prend en compte les personnes présentant un handicap mental ou psychique, un syndrome autistique, ou encore une déficience intellectuelle. Il vise à leur permettre d'exercer plus facilement leur droit de vote, et ceci dès le mois de mai prochain pour les élections européennes.

Lors du Comité interministériel du handicap du 25 octobre 2018, le projet gouvernemental de mettre fin à la possibilité donnée au juge de priver un majeur sous tutelle de son droit de vote, a été annoncé. Le code électoral est désormais modifié. La Ville de Paris avait pourtant déjà décidé d'agir pour mieux accueillir, sans discrimination, tous les Parisiens titulaires de leur droit de vote pour les prochaines échéances électorales de mai 2019. Et ce dans le prolongement d'une démarche déjà amorcée. Lors des scrutins de 2017, en effet, déjà les 896 bureaux de vote de la Ville de Paris étaient rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite et de petites cartes en braille avaient été apposées devant les piles de bulletins, pour permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de les choisir en toute autonomie.

Pour aller plus loin et progresser en matière d'accessibilité des élections aux personnes présentant d'autres types de handicap, un groupe de travail dédié, piloté par la Ville de Paris, a été créé au mois de septembre 2018.

Le dispositif issu de six mois de travaux menés en étroite collaboration avec le CDCA de Paris et des associations volontaires, enrichis par des témoignages notamment de personnes déficientes intellectuelles, a été présenté par Nicolas Nordman devant le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) le 13 mars dernier. Il y a été salué comme étant de nature à rendre les opérations de vote plus accessibles aux personnes en situation de handicap. Ce faisant, c'est aussi auprès des personnes gênées temporairement – par exemple dans l'usage de leurs mains - et des personnes âgées qu'il trouve une utilité.

L'enjeu, en amont du scrutin, est de faire connaître aux personnes en situation de handicap, par le biais d'une première vidéo, comment se déroulent les opérations de vote. Une seconde vidéo, à l'intention des membres des bureaux de vote, permet une formation rapide à la prise en compte du handicap.

Un « kit », composé d'un rappel des règles à respecter en matière d'accompagnement des usagers dans les opérations de vote et d'une affiche pédagogique rédigée en facile à lire et à comprendre (FALC), a été adressé aux directeur.trice.s d'établissements et services médico-sociaux, de telle sorte de leur permettre d'aborder le sujet avec leurs résidents lors d'ateliers qu'il leur appartient de mettre en place. Ce matériel d'information, dont une affiche décrivant chaque étape, sera également disponible dans chaque bureau de vote le jour des élections.

Ces deux vidéos seront dévoilées pour la première fois mercredi, puis largement diffusées, et un bureau de vote entièrement accessible (urne abaissée, signalétique en facile à lire et à comprendre (FALC), recours au braille...) sera reconstitué.

Personnalités présentes :

- Nicolas Nordman,, Adjoint à la Maire de Paris en charge des personnes handicapées et de l'accessibilité
- Pierre Aidenbaum, maire du 3^{ème} arrondissement

Date et lieu :

Mercredi 17 avril 2019 à 11h, Salle des fêtes de la Mairie du 3^{ème} arrondissement

Contact presse : Claire Peyron / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61